

N°

# Demandes d'enlèvement de véhicules sur la voie publique



Ville de Lancy  
Police municipale  
Route du Grand-Lancy 41  
1212 Grand-Lancy

- Les demandes doivent nous parvenir au moins 10 jours avant le jour de pose de la signalisation
- Le(s) véhicule(s) susmentionné(s) se trouvant à cet endroit lors de la pose de la signalisation routière, le(la) requérant(e) demande le service de la police afin de faire évacuer le ou les véhicules mentionnés ci-dessus.
- Le(la) demandeur(esse) s'engage à s'acquitter des frais d'enlèvement et de garde, ainsi que des émoluments d'intervention de police et de mise en fourrière, et des droits de garde (RaLCR H 1 05.01 art. 8)

## Requérant

Nom  Prénom

Raison sociale

Adresse privée

Code postal  Localité

Tél.  E-mail

Le requérant sollicite la police municipale afin de procéder à l'enlèvement (du lundi au vendredi exclusivement) du/des véhicule-s annoncés au verso.

Adresse exacte de l'enlèvement de véhicule sollicité

À cet endroit, un ou plusieurs panneaux amovibles «interdiction de parquer» (2.50 OSR) ont été placés en raison de :

- Un chargement / déchargement liés à un chantier, etc.
- Déménagement  Une manifestation

## Validité de l'interdiction de parquer

Du  Heure

Au  Heure

## Date de la pose du/des panneau(x)

Heure

Posé(s) par  Nombre de places concernées

Date  Visa police municipale \_\_\_\_\_

Date  Signature du requérant \_\_\_\_\_



**Emolument:**  
Fr. 50.-  
pour 3 cases

Date du paiement \_\_\_\_\_

N° pièce de comptable \_\_\_\_\_

Concerne

--

Lieu de la pose

--

<b>Genre de véhicule</b>	<b>Marque du véhicule</b>	<b>N° de plaque</b>	<b>Couleur du véhicule</b>



Les samedis, dimanches et jours fériés, une copie de la demande sera déposée à la gendarmerie de Lancy/Onex.